



## CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL U18

SAISON 2018-2019

### CAHIER DES CHARGES

Dans le cadre de la politique de développement de la pratique Futsal, la Ligue Bourgogne - Franche-Comté renouvelle pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive le championnat régional Futsal U18 pour la saison 2018-2019 avec cependant des modifications de fonctionnement au niveau des dates

Les matchs auront lieu uniquement pendant les vacances scolaires

**Clubs concernés** : Tous les clubs de la ligue : clubs libres et clubs Futsal

**Catégorie d'âge** : Catégorie U18 (U16, U17, U18) ; 3 joueurs U15 tolérés par équipe

**Organisation** : Matchs secs ou plateaux à 3 ou 4 équipes ; Créneaux de 2h30, en fin d'après-midi ou soirée

**Géographie** : Afin de limiter les déplacements, des secteurs seront définis (affinés selon les engagements) ; par exemple :

- Secteur Belfort-Montbéliard-Héricourt
- Secteur Dole-Besançon-Vesoul
- Secteur Montceau-Chalon-Dijon

D'autres secteurs pourraient être définis selon les engagements

**Créneaux/ Période** : 8 dates sur l'année

- Journée 1 : entre le lundi 22 et le samedi 27 octobre 2018
- Journée 2 : entre le lundi 29 octobre et le samedi 3 novembre 2018
- Journée 3 : samedi 22 ou dimanche 23 décembre 2018
- Journée 4 : entre le mercredi 2 et le samedi 5 janvier 2019
- Journée 5 : entre le mercredi 20 et le samedi 23 février 2019
- Journée 6 : lundi 25, mardi 26, mercredi 27 février ou samedi 2 mars 2019
- Journée 7 : entre le lundi 15 et le samedi 20 avril 2019 (sauf mercredi 17 avril)
- Journée 8 : entre le lundi 22 et le samedi 27 avril 2019 (sauf mardi 23 avril)

**A noter** : les clubs pourront s'inscrire également en compétition District durant l'hiver

#### **Les conditions à respecter**

- Pour prendre part à ce championnat, les équipes devront disposer de 3 créneaux de gymnase de 2h30 sur les différentes dates proposées
- Les joueurs n'auront pas obligatoirement de licence Futsal (sauf clubs spécifiques)
- Double-licence acceptée et illimitée

**Aspects financiers** : Le droit d'engagement s'élèvera à 50 € par équipe.

Désignation : 1 arbitre officiel Futsal sera présent pour chaque rencontre ; le club ne jouant pas (ou le club recevant si match sec) fournira un arbitre pour le seconder

Une caisse de péréquation sera mise en place (division des sommes par les clubs engagés)

**Lois du jeu** : Les lois du jeu seront les mêmes que le championnat régional de Futsal R1 et R2 (règlement FIFA)

**Inscriptions** : Les inscriptions se réaliseront sur Footclubs jusqu'au dimanche 7 octobre 2018

**Renseignements** : Pierre-Etienne DEMILLIER, Conseiller technique au 06.83.46.02.85